NEUCHÂTEL
ECONOMIC DEVELOPMENT

CREER / IMPLANTER SA SOCIETE





Département de l'économie
Service de l'économie
Office de promotion économique

Avenue de la Gare 2
CH-2000 Neuchâtel
+41 32 889 68 20
+41 32 889 68 23
neco@ne.ch
neuchateleconomie.ch

CREER / IMPLANTER SA SOCIETE



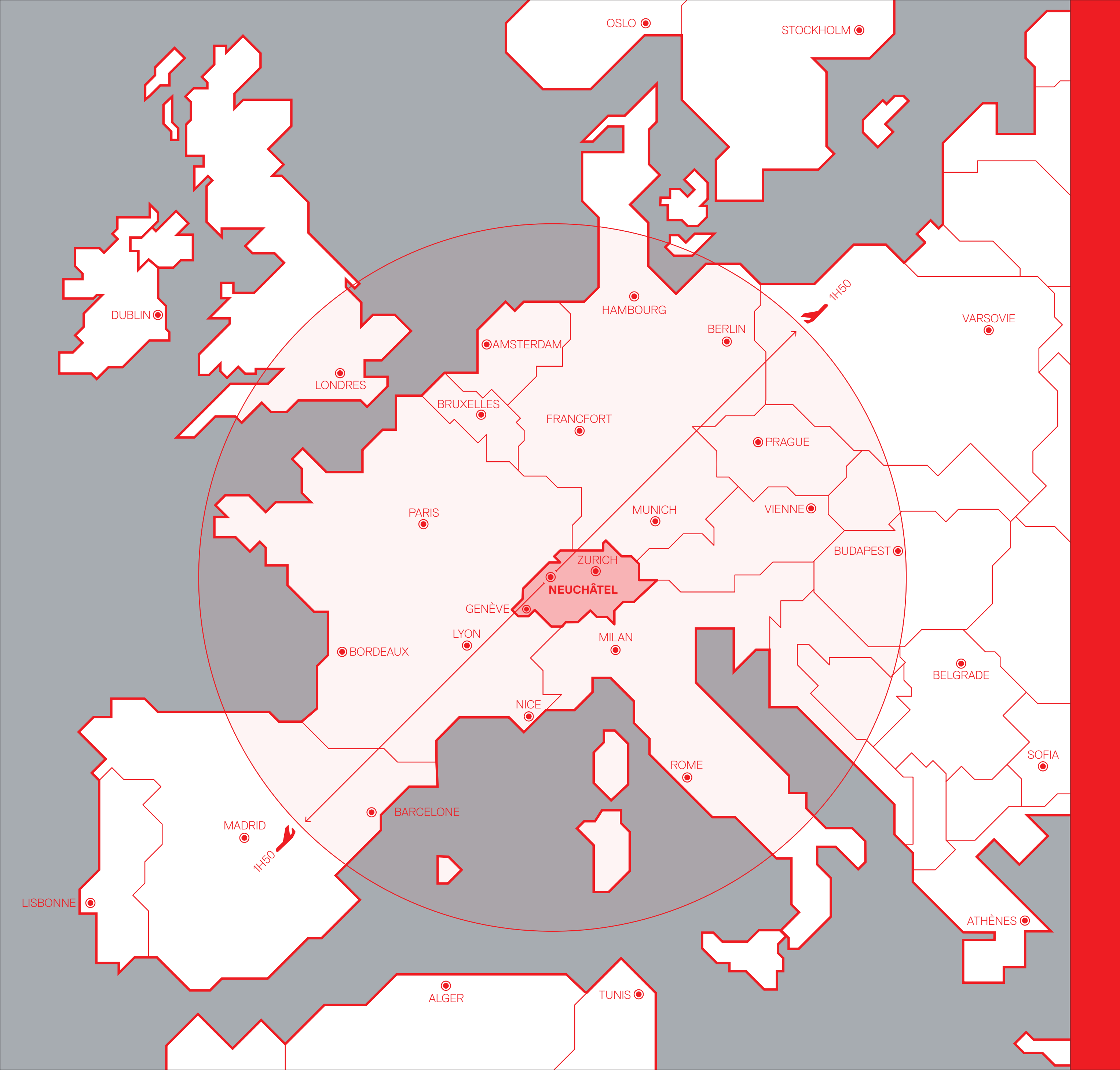
Bienvenue à Neuchâtel, canton francophone suisse où les entreprises les plus innovantes et les talents les plus réputés unissent leurs forces et leur énergie pour imaginer et produire les solutions du futur. Une région portée par l'esprit d'entreprise, le dynamisme et la volonté de se surpasser. Un terreau propice au développement de vos succès de demain.

Le Service de l'économie

Precisely **NEUCHATEL**

A votre service
Vous trouverez dans cette brochure les informations essentielles sur les multiples possibilités qui s'offrent à vous pour transformer une idée commerciale en réalité économique. Des opportunités de partenariats avec des centres de Ra&D renommés pour soutenir vos développements. Des ressources humaines des plus compétentes. Un réseau de fournisseurs et sous-traitants spécialisés dans les domaines les plus pointus. Des possibilités de financement et de soutien à l'innovation. Et bien plus encore.

Cette brochure prévoit également une partie pratique sur les démarches à entreprendre pour créer une société et sur le service personnalisé et gratuit que nous pouvons vous offrir. Car nous sommes là pour vous. A vos côtés. Contactez-nous !



Exemples de nos prestations :

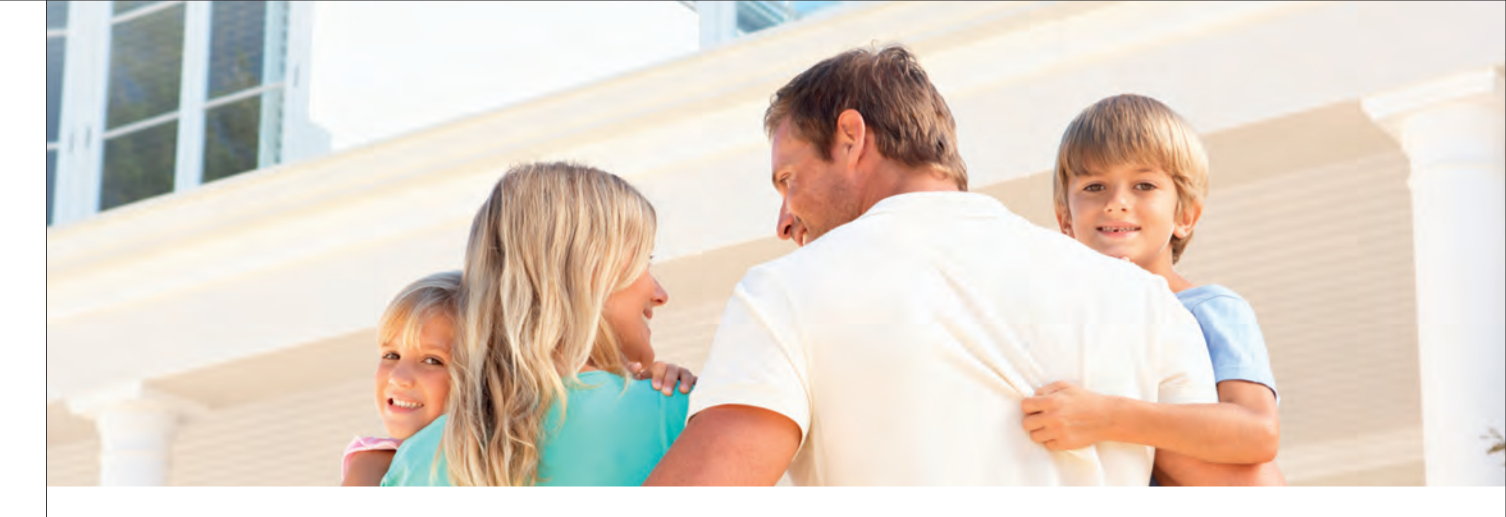
- Aide à la recherche de sites, locaux, bâtiments industriels et terrains
- Mise en contact avec des partenaires de Ra&D pour favoriser le transfert de technologies
- Orientation vers des organismes susceptibles d'apporter un financement
- Accompagnement de démarches auprès de l'administration publique
- Renseignements sur les dispositions légales en matière d'assurances sociales, de permis de travail et de séjour, ainsi que d'aménagement du territoire
- Soutien à la participation de projets novateurs à des programmes de subventions publiques
- Assistance dans les démarches relatives à un dépôt de brevet, à l'obtention d'une certification ou d'une homologation
- Soutien financier divers à des projets novateurs ou sur la base de critères prépondérants pour le canton

« Il règne à Neuchâtel une véritable culture de la précision. Ce savoir-faire se traduit aussi bien par un niveau de formation technique élevé de la main d'œuvre locale, que par la présence d'entreprises et d'instituts de recherche actifs dans les technologies de pointe ».

Tobias Steiner
COO DIXImachines
a Division of Mori Seiki International SA

Des ressources humaines compétentes et motivées
Au cœur d'une concentration de hautes écoles spécialisées, d'universités et de centres de recherche de réputation internationale, le canton de Neuchâtel regorge de talents hautement qualifiés. En vous implantant dans la région, vous accédez à un large bassin de recrutement formé non seulement aux technologies les plus innovantes, mais à toute la chaîne de valeur.

Vous profitez également de l'émulation créée par la présence de nombreuses sociétés à vocation internationale. Si la langue officielle est le français, l'anglais et l'allemand sont largement pratiqués dans le monde professionnel tout comme d'autres langues étrangères plus présentes dans la sphère privée (italien, espagnol, portugais, etc).



Liens utiles
Assurances sociales
→ www.ofas.ch

Aspects légaux liés à l'emploi
(emploi, informations générales)
→ www.ne.ch

Permis de travail
(migration et intégration, séjour et établissement)
→ www.ne.ch

Un droit du travail favorable
La législation suisse est très souple, favorisant la compétitivité des entreprises. Partenaires sociaux et entreprises travaillent en bonne intelligence, attachés au principe de paix du travail, en atteste la quasi-inexistence des grèves.

Une productivité au travail parmi les plus élevées du monde.
La productivité compte parmi les plus élevées au monde, et l'absentéisme des travailleurs suisses est des plus faibles. Le haut niveau des salaires est compensé par des coûts du travail avantageux en comparaison internationale, les charges sociales pour l'employeur s'élevant entre 16% et 20% du salaire brut en moyenne. Le temps de travail oscille entre 40 et 45 heures par semaine. Vingt jours de vacances sont octroyés par année, selon les normes standards, auxquels se rajoutent neuf jours fériés officiels.

Attirer du personnel étranger
Grâce à l'exceptionnelle qualité de vie, au fort pouvoir d'achat, à la sécurité offerte par le canton et au caractère cosmopolite de la région, vous pouvez facilement attirer vos cadres ou des spécialistes étrangers.

De plus, les accords bilatéraux signés en 1999 entre la Suisse et l'Union Européenne garantissent la libre circulation des personnes. Ainsi, si toute personne travaillant ou séjournant durant plus de trois mois en Suisse doit disposer d'une autorisation, l'obtention de cette dernière constitue une simple formalité pour les ressortissants des 27 pays membres. Pour les ressortissants extra-européens (Etats tiers), la procédure varie selon le pays d'origine.

« Dans un monde pourtant globalisé, rares sont les endroits à offrir comme le canton de Neuchâtel la possibilité de produire des composants mécaniques de qualité, dans un environnement propice à l'innovation ».

Christophe Nicolet
CEO Felco

Des prestataires de premier choix pour transformer votre idée en produit
Vous trouverez dans le canton de Neuchâtel une formidable concentration de fournisseurs et sous-traitants spécialisés dans les domaines de pointe, ainsi que des fonctions de support. D'ailleurs, l'économie du canton repose sur une maîtrise de toutes les étapes d'industrialisation, tirant profit de la diversification et de la complémentarité de son tissu industriel.

Parmi les principales prestations que l'on trouve dans le canton ou à proximité immédiate, citons :

Usinage, mécanique de précision et matériaux

- Décolletage
- Étampage
- Fraisage, tournage et rectification de matériaux divers
- Découpage au laser
- Polissage
- Micro-usinage chimique
- Galvanoplastie
- Moulage et injection plastique
- Tôlerie de précision
- Fonderie

Électronique

- Circuits intégrés à ultra basse consommation
- Micro-capteurs et circuits hybrides
- Capteurs RFID
- Cellules photovoltaïques sur substrats souples ou rigides
- Micromécanique sur silicium
- Couches minces

Machines-outils

- Conception, fabrication et assemblage de machines hautement productives et précises.
- Conception et fabrication d'outils et instruments de précision

Métiers d'art

- Taille de pierres précieuses
- Sertissage
- Guillochage

Services

- Protection intellectuelle
- Contrôle qualité et étalonnage d'équipements de mesure
- Logistique interne et externe
- Achat et gestion des stocks
- Conseil en organisation ou management
- Family Office
- Location de laboratoires de mesures et de salles blanches

Optimiser votre production
Dans le canton de Neuchâtel, vous pourrez également augmenter votre productivité en termes de coûts comme de délais. Le canton compte plusieurs sociétés spécialisées dans les lignes d'automation pour l'assemblage à grande vitesse, ainsi que des prestataires capables de concevoir de nouveaux outils de production, de développer des méthodes et processus d'industrialisation pour des produits aussi divers que délicats (horlogerie, medtech, pharma, agroalimentaire, microtechnique, ...)

Des partenariats gagnants entre recherche appliquée et industrie
En vous implantant dans le canton de Neuchâtel, vous pouvez compter sur des centres de Ra&D et des institutions académiques de réputation internationale pour vous soutenir dans le développement de produits novateurs à forte valeur ajoutée, et ce à moindres coûts.

Soutenus par une volonté politique de longue date, ces partenariats entre science et industrie favorisent le transfert de technologies, et peuvent revêtir des formes aussi diverses que : mandats de recherche, prototypage, production de bas volumes, mise à disposition d'infrastructures et de ressources, etc.

Un campus national dédié à l'innovation

Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM)
Le CSEM a pour mission essentielle le transfert de technologies, afin de convertir recherche appliquée en solutions industrielles. L'institut est spécialisé dans les domaines des microsystèmes, des nanotechnologies, des sciences de la vie et de la nanomédecine, de l'ingénierie des systèmes, des photoniques, de la micro-robotique et du conditionnement, des couches optiques minces, ainsi que des temps et fréquences. → www.csem.ch

Institut de Microtechnique de l'EPFL (IMT-EPFL)
L'IMT compte 17 laboratoires répartis sur deux sites, Lausanne et Neuchâtel. → sti.epfl.ch

Ce dernier accueille les laboratoires d'actionneurs intégrés → lai.epfl.ch, des microsystèmes pour les technologies spatiales → lmts.epfl.ch, d'optique appliquée → opt.epfl.ch, d'électronique et traitement du signal → esplab.epfl.ch, de photovoltaïque et couches minces électroniques → pvlab.epfl.ch, de capteurs, actuateurs et microsystèmes. → samlab.epfl.ch

Le nouveau campus « Microcity » abritera dès la rentrée académique 2013 une dizaine de chaires et pourra accueillir plus de 600 chercheurs.

Microcity permettra à l'institut de microtechnique, rattaché à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) de se regrouper et de s'étendre. La construction de ce bâtiment est une étape capitale de plus pour le développement du pôle mondial des microtechnologies au coeur de Neuchâtel.

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
A moins d'une heure de Neuchâtel, l'EPFL abrite plus de 50 laboratoires, organisés en 8 instituts. Ses recherches débouchent sur des applications concrètes dans des domaines aussi variés que les technologies biomédicales, l'énergie, le traitement et la transmission de l'information, la microélectronique et les microsystèmes, les nouveaux matériaux, la robotique et les autres systèmes mécaniques. → www.epfl.ch

Haute Ecole Arc (HE-Arc)
Structurée en 4 instituts, la Haute Ecole Arc participe au processus d'innovation du monde économique par ses activités de recherche appliquée, de prestations de services, ainsi que de transferts de connaissances et de technologies.
→ ingenierie.he-arc.ch

Fondation Suisse pour la Recherche en Microtechnique (FSRM)
La FSRM promeut la place scientifique suisse à l'étranger et offre aux entreprises des programmes de formation continue dans le domaine des technologies de pointe. Elle travaille au renforcement des synergies entre recherche, formation, industrialisation et commercialisation via le Swiss MNT Network.
→ www.fsrm.ch
→ www.swiss-mnt-network.ch

De plus, elle assure la gestion de Micronarc, plateforme de promotion de 7 cantons partenaires dans les domaines des microtechniques et des nanotechnologies. → www.micronarc.ch

NEODE
Véritable incubateur d'entreprises, le parc scientifique et technologique NEODE héberge chercheurs et start-up, mettant à leur disposition des infrastructures de pointe, ainsi qu'un vaste réseau de spécialistes. → www.neode.ch



Trouver un financement

De nombreux établissements bancaires susceptibles de financer votre projet sont établis dans le canton de Neuchâtel. D'autres solutions s'offrent également à vous, comme par exemple :

Le capital-risque

Les sociétés de capital-risque participent au capital social d'entreprises dont l'activité présente un haut potentiel de croissance et de gains rapides. Les montants investis peuvent être importants et présentent un risque indéniable pour ces organismes, qui se retirent généralement rapidement en revendant leurs participations à d'autres investisseurs. En Suisse, les sociétés de capital-risque sont regroupées au sein de l'association faîtière Swiss Private Equity & Corporate Finance Association (SECA). → www.seca.ch

Les Business Angels

Ce sont des investisseurs privés, le plus souvent eux-mêmes entrepreneurs, qui soutiennent le même type de sociétés porteuses d'innovation et de croissance que les organismes de capital-risque. Si les sommes investies sont généralement plus basses que pour le capital-risque, les attentes en termes de retour sur investissement sont identiques. → www.businessangels.ch

Financement initial d'entreprises novatrices

Finergence est une fondation qui apporte un soutien matériel, le plus souvent sous forme de prêt, afin de permettre le lancement de nouvelles entreprises porteuses de projets scientifiques ou technologiques à caractère novateur. Son appui se situe en amont d'autres financiers tels que banques ou sociétés de capital-risque. → www.finergence.ch

Programme CTI de la Confédération

L'objectif de ce programme est de permettre l'industrialisation de produits découlant des recherches menées auprès des grandes écoles ou d'instituts à but non lucratif. Ainsi, un projet CTI prévoit la collaboration directe entre une entreprise et une équipe de chercheurs. La priorité est donnée à la biotechnologie et aux sciences de la vie, aux nanotechnologies et à la micro-systématique, ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication (TIC). → www.ctistartup.ch

Fonds de recherche européen Eurosearch FP7

Doté d'un budget de € 10.8 milliards en 2013, le programme FP7 de l'Union Européenne soutient la recherche et le développement technologique en Europe, Suisse comprise, afin de répondre aux grands défis sociétaux de demain.

Des collaborations étroites entre instituts de R&D, universités et industries, sont établies à l'échelle internationale, favorisant le transfert de technologies et la création d'emplois. → www.euresearch.ch

Microcrédit

Reconnue d'utilité publique et sans but lucratif, la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse aide les personnes, qui visent l'indépendance économique et qui n'ont pas accès au crédit bancaire, à créer leur entreprise. Des micro-crédits pouvant aller jusqu'à CHF 30'000 sont ainsi octroyés aux projets sélectionnés, et ce à des taux préférentiels et selon des modalités de remboursement aménagées. → www.microcredit-solidaire.ch

Garanties pour prêts bancaires

Le montage d'un financement bancaire peut s'accompagner de la remise de garanties. La coopérative Cautionnement Romand facilite l'accès au crédit bancaire aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises (PME) en arrière cautionnant leur prêt bancaire (montant maximum arrière-cautionné CHF 500 000). → www.crcpme.ch

Nota bene

Les pages 14 à 21 de la présente brochure constituent un résumé des principaux aspects relatifs à la création d'entreprise. Leur contenu est extrait de documents publics, publiés par l'agence pour le développement économique du Greater Geneva Berne Area (GGBA), et ne peut en aucun cas être considéré comme exhaustif ni invariablement correct. De même, ces informations ne peuvent en aucun cas se substituer à une expertise légale ou à un conseil notarial.

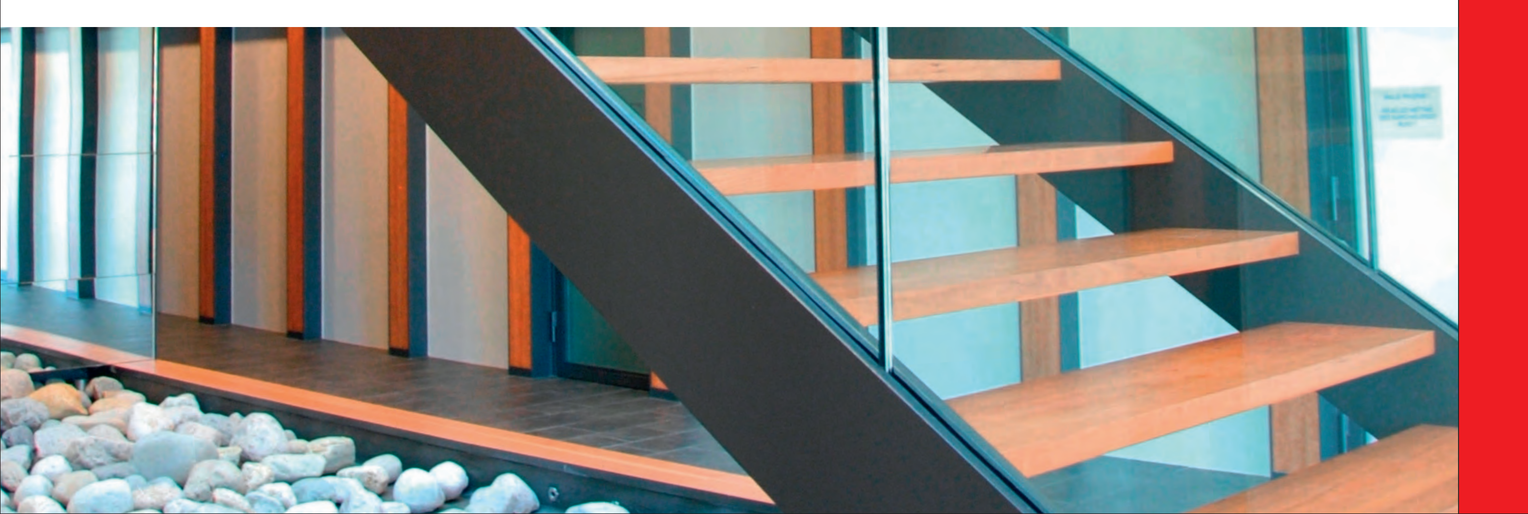
Créer sa société : mode d'emploi

Il est très simple de créer une société dans le canton de Neuchâtel. La procédure est rapide et peu coûteuse. Le Service de l'économie vous renseignera volontiers sur toute question liée aux aspects juridiques, fiscaux, d'emplacement et de recrutement.

Éligibilité

Quiconque, quelle que soit sa nationalité, peut créer une société en Suisse ou posséder une participation financière dans l'une d'elles. Aucune autorisation particulière des autorités ou des associations professionnelles n'est requise, à l'exception de certaines activités spécifiques soumises à licence, telles que les professions médicales et juridiques, les banques et les institutions financières, ainsi que l'hôtellerie et la restauration. Le niveau de régulation relativement bas du droit commercial suisse permet aux personnes physiques et morales de choisir la forme juridique la mieux adaptée à leurs besoins. Les options sont nombreuses et permettent de tenir compte d'impératifs tels que la structure de l'entreprise, les prévisions de développement, les activités commerciales en Suisse ou les priorités fiscales.

Remarque : les ressortissants étrangers souhaitant exercer personnellement une activité permanente ont besoin d'un permis de travail et de séjour. Pour plus d'informations : → www.ch.ch



Étapes clés

1. CHOISIR LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE SOCIÉTÉ
2. VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ DU NOM DE LA SOCIÉTÉ
3. ETABLIR LE DOMICILE DE LA SOCIÉTÉ
4. DÉPOSER LA PART MINIMUM OBLIGATOIRE DU CAPITAL SUR UN COMPTE AUPRÈS D'UNE BANQUE SUISSE (LES SUCCURSALES SONT DISPENSÉES DE CETTE OBLIGATION)
5. S'INSCRIRE AU REGISTRE DU COMMERCE ; EFFECTUER LES DÉMARCHES RELATIVES À LA TVA ; S'ENREGISTRER AUPRÈS DE L'OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES
6. DÉSIGNER LES REPRÉSENTANTS
DÉFINIR LES PROCÉDURES D'AUDIT, SI NÉCESSAIRE
7. PROCÉDURE D'AUDIT





1. CHOISIR LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE SOCIÉTÉ

Toutes les formes juridiques de sociétés définies par le Code suisse des obligations sont ouvertes aux investisseurs nationaux et étrangers. Les sociétés anonymes (SA, AG en allemand) et les sociétés à responsabilité limitée (Sàrl, GmbH en allemand) sont les formes juridiques les plus communément adoptées par les investisseurs étrangers. Dans les deux cas, la responsabilité de la société est limitée au capital social.

Société anonyme (SA)

La société anonyme possède un statut juridique propre et sa responsabilité est engagée à hauteur du capital social. Déterminé à l'avance, celui-ci est divisé en actions. Ce type de société s'applique aussi bien aux grandes qu'aux petites et moyennes entreprises. Il offre des procédures simples pour le transfert d'actions et préserve l'anonymat des associés, les sociétés cotées en bourse ayant toutefois l'obligation de publier leurs comptes. Il s'agit de la forme juridique la plus communément choisie par les holdings et les sociétés financières.

Société à responsabilité limitée (Sàrl)

La société à responsabilité limitée est une association dite « de personnes », formée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Le capital social est déterminé par avance. Chaque associé acquiert une part du capital en apportant une somme équivalente à la part sociale maximale. Une Sàrl requiert un apport en capital minimal (CHF 20 000), et la responsabilité de la société se limite à son capital social. Les noms des associés sont enregistrés au registre du commerce.



Succursale

La succursale consiste à établir une société liée à une entreprise étrangère. C'est une solution de remplacement à la création d'une filiale juridiquement séparée. La succursale n'est pas officiellement enregistrée comme entreprise suisse. La maison-mère à l'étranger porte donc la responsabilité financière. Toutefois, la succursale étant sujette à la loi suisse, elle est considérée comme entreprise suisse pour toute question juridique ou fiscale.

Société en nom collectif

La société en nom collectif est une association d'au moins deux personnes physiques dans laquelle les associés portent une responsabilité personnelle et solidaire.

Société simple et coentreprise

Ces formes juridiques s'appliquent à une activité menée en collaboration avec un partenaire suisse. Elles se concrétisent généralement par une contribution égale des deux parties à la création d'une nouvelle entité. Par exemple, un fournisseur étranger établissant une société de production ou de vente en s'associant avec son distributeur suisse. Pour les projets de plus petite taille, tels qu'un projet de recherche de durée limitée, la société simple ou la coentreprise peut prendre la forme d'un simple partenariat.

Franchise

Ce concept de partenariat contractuel gagne en popularité en Suisse. Il en existe aujourd'hui plus d'une centaine. En tant que marché développé, caractérisé par son libéralisme et une structure décentralisée, la Suisse offre des conditions idéales pour démarrer une activité sous cette forme, ou pour établir un siège permanent dans la perspective de développer des franchises.

2. VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ DU NOM DE VOTRE SOCIÉTÉ

Le nom sous lequel une entreprise opère peut être choisi librement, à l'exception des succursales qui doivent porter le même nom que la maison-mère, bien que des éléments puissent y être ajoutés. Le nom doit indiquer clairement la forme juridique de l'entreprise, c'est-à-dire définir s'il s'agit d'une affaire indépendante, d'une société juridiquement constituée ou d'une société à responsabilité limitée. Le nom choisi doit pouvoir facilement se distinguer de ceux d'entreprises existantes. Il est possible de vérifier la disponibilité d'un nom auprès de l'index central des raisons de commerce fourni par l'Office fédéral du registre du commerce. → www.zefix.ch

3. ÉTABLIR LE DOMICILE DE VOTRE SOCIÉTÉ

Votre société doit posséder une adresse de domicile avant de pouvoir être créée. Si vous n'avez pas encore trouvé le lieu idéal pour implanter votre entreprise, il est possible de l'enregistrer à l'adresse de votre avocat ou de votre notaire.

4. DÉPÔT DE CAPITAL

Pour une société à responsabilité limitée (Sàrl), le capital minimum est de CHF 20'000. Cette somme doit être déposée dans son intégralité sur un compte auprès d'une banque suisse. Pour une société anonyme (SA), le montant est de CHF 100'000, dont au minimum CHF 50'000 (au moins 20% par part) doivent être déposés sur un compte auprès d'une banque suisse.

Banques nationales actives dans le canton de Neuchâtel
Crédit Suisse → www.creditsuisse.ch, Raiffeisen → www.raiffeisen.ch, UBS → www.ubs.ch

Banque Cantonale Neuchâteloise
→ www.bcn.ch

5. INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

L'inscription au registre du commerce protège les droits commerciaux de la société. Les entités juridiques telles que les sociétés anonymes, les sociétés à responsabilité limitée ou les succursales doivent s'inscrire au registre du commerce pour acquérir une personnalité juridique. L'inscription se fait au moyen d'une demande qui doit être accompagnée des différentes pièces justificatives requises par la loi. Les conditions formelles à remplir sont détaillées dans des feuilles d'informations publiées par le registre du commerce du canton. → www.ne.ch (économie, registre du commerce).

Les documents suivants doivent être certifiés par un notaire :

- Le nom de la société
- L'adresse de la société
- L'activité de la société
- Le capital nominal, la dénomination, le montant déposé et la confirmation de versement sur un compte de garantie bloqué auprès d'une banque suisse
- Le nom des fondateurs et des signataires
- Le nom des membres de la direction, leurs fonctions et les signataires désignés
- Le nom des vérificateurs des comptes et une lettre dans laquelle ils acceptent cette fonction (si applicable)
- Le nom des autres personnes ayant droit de signature
- Les détails relatifs aux publications et à la manière dont la société prévoit de communiquer
- Les statuts d'association ou de constitution
- La convention entre actionnaires (si applicable)

La création de la société est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) une fois les documents approuvés par les autorités.

Il est également nécessaire de s'enregistrer auprès de l'Office fédéral des assurances sociales et d'effectuer les démarches nécessaires relatives à la TVA auprès de l'Administration fédérale des contributions.

6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Vous êtes tenu de décider qui représentera votre société en Suisse (directeurs, membres du conseil d'administration et vérificateurs des comptes, si applicable). Les ressortissants étrangers sont autorisés à représenter la société. Cependant, au moins un dirigeant avec droit de signature individuelle ou deux dirigeants avec droit de signature conjointe, doivent être domiciliés en Suisse.

7. PROCÉDURES D'AUDIT

Un audit annuel complet est obligatoire pour les sociétés cotées en bourse et les sociétés qui remplissent au moins deux des critères suivants :

- Bilan supérieur à CHF 20 millions
- Chiffre d'affaires supérieur à CHF 40 millions
- Plus de 50 employés à temps complet

Les sociétés employant moins de 10 personnes à plein temps n'ont pas l'obligation d'engager de vérificateurs des comptes.

Pour toutes les autres sociétés à responsabilité limitée et les sociétés anonymes, un contrôle restreint est obligatoire.



Liens utiles

Le code civil suisse ainsi que d'autres informations utiles
→ www.admin.ch/ch/f/rs

La traduction anglaise du code civil auprès de la Chambre américaine du commerce en Suisse
→ www.amcham.ch/publications

Des informations générales sur la création d'entreprise en Suisse
→ www.amcham.ch (members' interests, setting up a business).

Coût d'enregistrement

Les frais de notaire et l'inscription au registre du commerce s'élèvent à environ CHF 2 000. Des conseils et l'aide d'un avocat ou d'une fiduciaire varient entre CHF 2 000 et CHF 5 000, selon la structure de la société. Si celle-ci requiert des accords supplémentaires spécifiques (conventions entre actionnaires, demande d'exonération fiscale temporaire ou autres agréments fiscaux par exemple), des honoraires supplémentaires sont à prévoir.

Recherche d'avocats en fonction de leurs spécialités et de leurs langues :

- Avocats établis dans le canton de Neuchâtel → www.oan.ch
- Experts fiscaux (avocats et fiduciaires) → www.oref.ch

Outre les coûts liés aux questions notariales et à l'inscription au registre du commerce, un impôt sur le capital ou un droit de timbre correspondant à 1 % du capital de la société est applicable si celui-ci est supérieur à CHF 1 million.

Pour obtenir de l'aide concernant la création d'une entreprise, le Service de l'économie du canton de Neuchâtel vous offre gratuitement conseils et expertise. → www.neuchateleconomie.ch



Département de l'économie
Service de l'économie
Office de promotion économique

Avenue de la Gare 2
CH-2000 Neuchâtel
+41 32 889 68 20
+41 32 889 68 23
neco@ne.ch
neuchateleconomie.ch







